Image not found or type unknown

2 estimations d'un même bien quelle valeur retenir?

Par **KtiS**, le **27/11/2013** à **17:17**

Dans le cadre d'une expertise faite par un expert judiciaire demandée dans le cadre d'un partage à l'amiable pour connaitre le prix réel d'un bien, une maison sur une parcelle de 5400m2 l'expert à donné 2 estimations pour ce même bien dans son intégralité
une estimation haute à 260000 euros et une estimation basse 225000 euros
cette différence de prix est due a 2 découpages envisagés faisant apparaitre plus ou moins de chemins ou route à créer des servitude multiples dans le projet de lotir
quelle est la valeur que le notaire doit retenir????? peut il et doit t-il faire la moyenne de ces 2 estimations???
merci de m'éclairer
CS

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés